

Cotisations NS - campagne SMS pré-DLP - 020-2023-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Cotisations NS - campagne SMS pré-DLP » dont la finalité est :
Envoi d'un SMS une semaine avant la date limite de paiement aux non-salariés agricoles qui n'ont pas encore réglé leur 2ème appel provisionnel

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Nom, Prénom, numéro de sécurité sociale

Données de connexion : numéro de mobile

Les données ne sont pas coservées, elles sont supprimées après le traitement.

L'accès aux données est réservé :

L'expert Recouvrement Contentieux fait tourner la requête à la demande de l'encadrement auprès de qui il l'a met à disposition par mail.

L'encadrement Recouvrement Contentieux transfère la liste des numéros de portable au Responsable Démat.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la caisse

- Droit de rectification : DPO de la caisse

- Droit d'opposition : DPO de la caisse
aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

.

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**